



Edito

Octobre 2024



L'avenir de notre Commune se dessine ... 2040 : parlons du PLU !

Notre Commune est en constante évolution. Pour s'adapter aux nouveaux défis et aux aspirations de vous, ses habitants, il est essentiel de repenser notre cadre de vie. C'est dans cette optique que la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – datant de 2011- a été lancée.

Pour donner suite au refus du Conseil Communautaire de Lamballe Terre & Mer de ne pas produire un PLU Intercommunal (PLUi), nous sommes dans l'obligation, pour 2027, de mettre notre PLU en conformité avec les différents documents d'urbanisme et de lois. Celui-ci devra être compatible avec le nouveau SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de St Brieuc) et permettra de définir le type de développement que nous souhaitons pour notre Commune (Projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD) pour les 10 à 15 ans à venir.

Cette procédure dure entre 18 et 24 mois. Cela va nous permettre de répondre à de nouveaux enjeux : nouveaux logements, développement durable, agriculture, transition

énergétique, préservation du patrimoine bâti, sécurité routière et liaisons douces (vélos/piétons), nouveaux commerces de proximité, etc. Certains citoyens ont pu, le 5 septembre écoulé, participer au 1^{er} atelier sur le thème : **Hénansal en 2040**. Une autre réunion publique sera proposée début 2025. Vous serez informés de la date par le bulletin.



Ensemble, construisons une Commune où il fait bon vivre.

Le Maire, Sylvie HERVO

Horaires d'ouverture de la Mairie :
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30
Tous les après-midis : fermée au public SAUF sur
Rendez-Vous

Permanence des élus :
tous les samedis matin de 10h45 à 12h

L'agence postale est ouverte
tous les matins :
du lundi au vendredi de 9h à 12h
Fermée le samedi



Le Conseil Municipal

Retrouvez l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux sur le site Internet,
www.henansal.fr

Tenez-vous informé en installant l'application gratuite **Panneau Pocket** sur votre smartphone/tablette.



Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 septembre 2024 sous la présidence de Sylvie HERVO, Maire

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire ; GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, BESNOUX Jean-Luc Adjoints, DURAND Pascal, OLERON Régine, BROUARD Catherine, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud, ANDRIEUX David, LE GUIRINEC Sonia

Absents excusés : Anne-Sophie URFIE donne pouvoir à Régine OLERON, Laurence BOURDEL donne pouvoir à Arnaud FAY, Jean-Baptiste HAMON donne pouvoir à Sylvie HERVO, Marion HINGANT donne pouvoir à Sonia LE GUIRINEC

Secrétaire : Nathalie GESREL

Participation demandée à la commune de Saint-Denoual pour la scolarisation des enfants à l'école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à solliciter auprès de la commune de Saint-Denoual 2 310,00 € (770€*3 élèves) de frais de scolarité, autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Création d'un emploi permanent : poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Mme HELLOUVRY Fanny ayant obtenu l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de créer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe au 1er août 2024.

Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité modifie le tableau des emplois.

Renouvellement de l'adhésion des communes au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de Lamballe Terre et Mer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention confiant l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune de Hénansal au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de Lamballe Terre & Mer et précisant les modalités de fonctionnement, de financement du service commun, les rôles et obligations respectives de la commune et de la communauté d'agglomération.

Révision du Pacte Financier et Fiscal de Lamballe Terre et Mer : Convention de reversement de fiscalité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte de la délibération communautaire du 25 juin 2024 par

laquelle le conseil communautaire approuve les termes de la révision du pacte financier et fiscal de 2019, approuve la convention de reversement de fiscalité entre les communes et l'agglomération.

Convention d'occupation précaire d'un terrain d'environ 19a30ca sise Les Vaux à Hénansal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte de la modification de la convention d'occupation précaire d'un terrain d'environ 19a30ca sise les Vaux à Hénansal, avec les carrières de Brandefert, autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec les Carrières de Brandefert.

Marché public « Programme de voirie 2024 : réfection de diverses voies communales »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer le marché relatif au programme de voirie 2024 à l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 58 426.75 € HT, soit 70 112.10 € TTC (Le Petit Maupas, La Ville Chenard, La petite Ville Aulne, Saint-Gueltas, Voie d'accès au cimetière, Places de parking entrée Lotissement Clos du Levant).

Participation des collectivités au Fonds d'Aide aux Jeunes 2024

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor propose un Fonds d'Aide aux Jeunes ayant pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, voir nulles, et ainsi de les responsabiliser et les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de participer au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 0.35 € par habitant, soit 438.20 €.

Points divers

➤ Point rentrée 2024 :

- Nouvelle ATSEM en classe maternelle avec Mme GESTIN : **Constance THEBAUX**,
- Nouveau mobilier pour les maternelles,
- Installation des buts multisports,
- Mme HELLOUVRY Anne-Claude est en charge de la cantine jusqu'au mois de décembre,
- Mme COLLET est en CDD pour 4 mois pour le ménage dans les bâtiments communaux et surveillance le midi et service du repas

Prochaine réunion de Conseil : le lundi 7 octobre à 20h



Vie Communale

Urbanisme

Déclaration de travaux :

DP 022 077 24 Q0021 – 22, lotissement Bel Air – Mise en place d'une clôture.

DP 022 077 24 Q0022 – 37, lotissement Bel Air – Mur de clôture et abris de jardin.

Permis de construire :

PC 022 077 24 Q0009 – Les Vergers – Construction d'une maison individuelle et d'un atelier,

PC 022 077 24 Q0010 – 21, Le Plessis – rénovation d'un bâtiment existant en logement à usage locatif.

État civil

Décès :

✍ Monsieur David PIQUET est décédé le 30 août 2024.

✍ Madame Louise MORIN est décédée le 09 septembre 2024.

La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.

Remerciements

Les enfants, les petits-enfants ainsi que toute la famille vous remercient chaleureusement pour les marques de sympathie que vous avez témoignées lors du décès de David PIQUET.

► **Recensement militaire** : Nous rappelons que les jeunes garçons et filles **né.e.s en 2008** doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent leurs 16 ans. Apporter le livret de famille.

► **Bibliothèque municipale :**

- **Mercredi 30 octobre 2024** : Balade contée et herbier avec herbes collectée (Bricolage d'automne)

► **Forum des associations #3**

Le forum des associations et des activités de loisirs 2024 a une nouvelle fois été un succès ! Les représentants des associations ont accueilli les visiteurs avec enthousiasme, proposant un large choix d'activités pour tous les goûts et tous les âges. De nouvelles inscriptions ont été prises. En rejoignant une association, vous faites partie d'une communauté, vous apprenez de nouvelles choses et vous contribuez à faire vivre notre Commune. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur engagement. **Un rendez-vous à ne pas manquer l'année prochaine !**



► **Pour la 26^{ème} édition du téléthon "5 communes pour une même cause" poursuit l'aventure** : Diverses animations seront organisées sur les communes de Hénanbihen, Hénansal, St Denoual, Quintenic et Pléboulle ainsi qu'une tombola afin de percevoir un maximum de dons pour la recherche. Un planning des activités sera disponible sur notre site internet et également affiché en mairie. Plus d'informations dans le prochain bulletin. Merci de votre participation !

► **Chiens de catégories 1 et 2** : pour rappel la loi impose aux chiens de ces catégories qu'ils soient déclarés en mairie de la commune où réside le propriétaire du chien avec tous les justificatifs nécessaires.

► **Drones** : L'utilisation de drone (aéronef sans équipage à bord) n'est pas autorisée au-dessus de l'espace public en agglomération ni d'un espace privé sans l'autorisation de l'occupant des lieux. Des sanctions pourraient être appliquées en cas de non-autorisation et de non-respect des conditions de sécurité et de la vie privée.

► **Campagne annuelle de déclaration de ruches obligatoire** : La campagne annuelle de déclaration de ruches se déroule **du 1^{er} septembre au 31 décembre**. Tous les détenteurs de ruches doivent déclarer leurs colonies. **ATTENTION : l'adresse d'envoi a changé, entraînant l'utilisation d'un nouveau cerfa**. La page internet de référence est toujours celle dédiée aux déclarations de ruches sur le site Mesdemarches [<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>]

► **Élagage** : Suite à de nombreuses plaintes nous demandons aux propriétaires de talus boisés en bordure de route d'élaguer les arbres à l'aplomb du fossé et de couper ceux qui poussent sur ce dernier afin de favoriser la visibilité et d'assainir les routes.

► **Nettoyage cimetière** : Nous demandons aux personnes ayant une concession au cimetière de Hénansal de désherber le pourtour de cette dernière ou de se faire aider afin de faciliter les travaux d'entretien des agents communaux. Merci de votre compréhension.



Vie Associative



- ☞ **Zumba Party : vendredi 4 octobre** organisé par Le Sourire dans les étoiles
- ☞ **Repas du CCAS : mardi 8 octobre à 12h30** au foyer rural
- ☞ **Fest-Deiz du club des aînés : dimanche 10 novembre** au foyer rural
- ☞ **Tartiflette de l'Amicale Laïque : samedi 16 novembre** au foyer rural

► **Le sourire dans les étoiles : ZUMBA PARTY** au foyer rural de Hénansal le **vendredi 4 octobre 2024** pour les enfants à 19h et pour les adultes 19h30 : 6 euros (gratuit pour les -12 ans). Repas à emporter : poulet forestier ou rougail saucisse – riz/fromage/ chou ou tarte aux pommes. 12 €. Inscriptions et commandes au 06.60.42.95.89 (après 18h).

- **Club des aînés : Réunions bimensuelles** : jeudi 3 et 31 octobre à 14h au foyer rural.
- **Jeudi 17 octobre à 14h** petit loto interne : chaque adhérent peut inviter 1 ou 2 personne(s) de son choix.
 - **Spectacle de la fédération à Brézillet le lundi 4 novembre** : En 2 parties, Voyages-Voyages et Salut les Yéyés.
 - **Fest-deiz : dimanche 10 novembre** à 14h30 au foyer rural de Hénansal,
 - **Repas à emporter le samedi 23 novembre** (plus d'informations dans le prochain bulletin)
 - **Sortie Spectacle-Déjeuner dansant de Noël mercredi 4 décembre à Carhaix** : déjeuner animé par Dominique et Cécile Moisan , prix 85€ (participation du club de 8€ par adhérent). Inscriptions auprès de Jean-Luc BESNOUX au 06.89.91.48.15 ou les jours de club.

► **Basketball West Emeraude :**

Planning Pré-région masculin division 2 :

05/10 – 19h15 : Match contre Lamballe à Hénansal



Planning Pré-région masculin division 4 :

05/10 – 21h15 : Match contre Yffiniac à Hénansal

► **Football HDB Emeraude :**



Planning équipe 1 (D2) :

06/10 – 15h30 : Hénansal HDB – Quessoy US 3
20/10 – 13h30 : Langueux US 3 – Hénansal HDB
03/11 – 15h30 : Hénansal HDB – Plédéliac US 2

Planning équipe 2 (D4) :

06/10 – 13h30 : Hénansal HDB 2 – Saint-Brieuc CCL 2
20/10 – 15h30 : Saint Aaron CS - Hénansal HDB 2
03/11 – 13h00 : Hénansal HDB 2 – Langueux Les Grèves



Lamballe Terre & Mer

✓ **Enfance-Jeunesse : Vacances de la Toussaint du 23 octobre au 3 novembre 2023 :**

- Inscriptions ALSH 3-10 ans : du 27 septembre au 9 octobre
- Inscriptions 11-17 ans : du 4 au 15 octobre

Les inscriptions se font sur le portail activités enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer (www.bit.ly/portail-EJ). En cas de première inscription, veuillez contacter le service jeunesse de l'agglomération au 02 96 50 59 54. Toutes les informations (contacts, lieux d'inscriptions et programmes) sont en ligne sur le portail activités enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer

• **Café réparation** : Ne jetez plus ! Lamballe Terre & Mer, via son centre social intercommunal La Boussole, accompagne 4 cafés réparations sur son territoire. A Erquy, Lamballe-Armor, Plédéliac et Quessoy, grâce aux membres des associations Rêv'Inventer, Faire & Souder, Le P'tit Hangar et Zazous et Cie, apprenez à réparer vos objets du quotidien, en convivialité, avec des réparateurs bénévoles.

Pour en savoir plus : <https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/vivre-habiter/social-sante/centre-social-intercommunal---la-boussole>



Divers

- Personne sérieuse avec expérience cherche heures pour aide aux repas, sorties et rendez-vous médicaux (hors ménage). Paiement en CESU. Tél : 06.98.96.37.56
- A vendre : Bois de chauffage sur pied 60 euros la corde. S'adresser à Denis MORIN : 06.70.84.23.01

Date limite d'envoi des articles pour le prochain numéro :
15 octobre 2024

Imprimeur Gérant : Sylvie HERVO,
Maire de Hénansal

Mairie de Hénansal
2 rue de la mairie – 22400 HENANSAL
Tel : 02.96.31.50.02
Mail : commune.henansal@wanadoo.fr
www.henansal.fr